

publique est élargie, pour embrasser tout ce qui influence la vie humaine. Nous comprenons maintenant que le bien-être social est nécessairement à la base d'une vie saine. C'est en application de cette idée que le Gouvernement fédéral a groupé les divisions de l'hygiène et du bien-être dans un seul ministère.

L'existence du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social traduit dans la pratique notre conviction de l'indivisibilité de l'hygiène et du bien-être. Mais cette juxtaposition ne doit pas obscurcir un fait important: à savoir que, dans le domaine de l'hygiène publique, il ne peut être question d'alléger le fardeau de la responsabilité qui incombe aux médecins.

L'étude du niveau national de bien-être doit précéder tout examen de la situation de l'hygiène publique, à cause de la corrélation presque directe entre l'insuffisance des revenus, d'une part, la sous-alimentation et la mauvaise santé, d'autre part.

Un réseau serré de mesures de bien-être social s'est établi dans tout le Canada. Les provinces ont pris des mesures essentielles, telles que les allocations maternelles, l'indemnisation des accidents du travail, les pensions aux vieillards et aux aveugles, et la protection du bien-être des enfants. Les municipalités assument aussi leurs responsabilités, particulièrement en matière de secours au chômage et de récréation.

L'Etat fédéral a créé les allocations familiales, des pensions aux vieillards et aux aveugles, une assurance contre le chômage, des mesures d'aide financière à la construction de logements, et diverses mesures d'aide aux cultivateurs, aux pêcheurs et aux anciens combattants. Toutes ces initiatives